



Département de l'Ardèche

Arrondissement de Privas

Nombre de
membres :

en exercice : 23

présents : 19

votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20231127-05

Le **vingt-sept novembre deux mille vingt-trois**, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 30, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Christophe VIGNAL, Maire.

Etaient présents :

Christophe VIGNAL - Marielle DURAND - Gilbert MOULIN - Valérie DUPRE - Pascal RUEL - Cécile MARTIN - Gérard AMBERT - Jean Marc FEOUGIER - Fabien FERRIER - Luc MESEGUER - Cécile FAURE - Patrick HAOND - Pauline MANEVAL - Sébastien CASADO - Guillaume SARTRE - Vasilica POPA - Amélie PERRIN - Angélique MEGNANT - Christelle ARNOL

Etaient excusés et avaient donné procuration : Dominique GERARD à Pascal RUEL - Myriam SALHI à Valérie DUPRE - Valérie MOULIN à Marielle DURAND - Annabelle MOCQUARD à Patrick HAOND

Secrétaire de séance : Marielle DURAND

«Union des Commerçants et Artisans Pouzinois» Subvention exceptionnelle

75/subventions

Mr le Maire informe les membres du Conseil de la demande d'aide transmise par l'association « Union des Commerçants et Artisans Pouzinois », concernant l'organisation de la fête de Noël des commerçants le 10 décembre prochain.

Le programme prévoit la lecture d'un conte, des jeux en bois, du maquillage et des photos avec le Père Noël, ainsi qu'un petit marché d'artisans et de créateurs.

Considérant l'intérêt de ce projet, Mr le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande de verser 200€ de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (22 pour, 0 contre, 1 abstention) :

- **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association « Union des Commerçants et Artisans Pouzinois » pour l'organisation de la fête de Noël le 10 décembre 2023.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget sur le compte 6574.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.*

Le Maire,



Christophe VIGNAL

Délibération rendue
exécutoire après :
Transmission en Préfecture
le : 29/11/2023
Affichage le : 29/11/2023